

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/ACC/LAO/13/Rev.5

23 janvier 2012

(12-0427)

**Groupe de travail de l'accession
de la République démocratique populaire lao**

Original: anglais

ACCESSION DE LA RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Plan d'action pour les travaux législatifs et la mise en œuvre
de l'Accord de l'OMC sur l'application des mesures
sanitaires et phytosanitaires (SPS)

Révision

La communication ci-après, datée du 13 janvier 2012, est distribuée à la demande de la délégation de la République démocratique populaire lao (RDP lao).

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
1. Sécurité sanitaire des produits alimentaires	Règlement n° 585/MoH du 12 mai 2006 sur l'eau en bouteille	Adopté en mai 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Règlement n° 586/MoH du 12 mai 2006 sur le contrôle de la production et de la sécurité sanitaire des aliments exportés et importés	Adopté en mai 2006	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS.
	Politique nationale n° 028/PM du 3 février 2009 en matière d'innocuité des produits alimentaires	Adoptée en février 2009	Une assistance technique, y compris des recommandations, a été reçue de la FAO et de l'OMS. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement n° 518/MoH du 18 mars 2009 sur les principes de base de l'application des mesures sanitaires et techniques pour une gestion de la sécurité sanitaire des produits alimentaires conforme à l'Accord SPS	Adopté en mars 2009	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'OMS. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Règlement n° 519/MoH du 18 mars 2009 sur l'étiquetage des aliments préemballés	Adopté en mars 2009	Une assistance technique a été reçue de l'OMS pour la rédaction.
	Règlement sur l'inspection des produits alimentaires (anciennement appelé Règlement sur le régime de contrôle des produits alimentaires)	Le Règlement est en cours d'élaboration par le Ministère de la santé et doit être adopté d'ici à mars 2012	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce et un expert juridique de la FAO a été chargé de la finalisation.
	Règlement sur les additifs alimentaires	Adopté au titre de la Décision ministérielle n° 605/MoH du 27 avril 2011 sur l'adoption prioritaire des normes du Codex Alimentarius	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce, pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Décision ministérielle n° 605/MoH du 27 avril 2011 sur l'adoption des normes du Codex Alimentarius	Adoptée en avril 2011	Une assistance technique doit être demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction, la publication, la formation et la mise en œuvre.
	Évaluation par la <i>National Association of Testing Authority</i> (NATA) de l'accréditation ISO 17025 des laboratoires d'essais et de microbiologie	Début en 2009 En cours	Une assistance technique a été reçue de l'ONUDI.
	Amélioration de la transformation des produits alimentaires par l'introduction de bonnes pratiques d'hygiène de fabrication (BPF)	Élaboration de directives sur la BPF et formation dispensée en 2009-2010	Une assistance technique a été fournie par les CE, la FAO et l'OMS en novembre 2009 pour la formation et l'élaboration de directives. Une assistance technique a été demandée au Japon pour les BPF dans le cadre d'un projet de l'APO.
2. Santé des animaux	Loi n° 03/NA du 25 juillet 2008 sur la production animale et les soins vétérinaires	Adoptée en juillet 2008	Des recommandations ont été reçues de la FAO et de l'UE. Une assistance technique a été demandée à la FAO et au Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Loi n° 03/NA du 9 juillet 2009 sur la pêche	Adoptée en juillet 2009	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décision ministérielle n° 0870/MAF du 18 mars 2011 sur l'abattage des animaux et l'inspection de la viande	Adoptée en mars 2011	Recommandations reçues de l'UE.
	Modification du Décret sur le contrôle des transports d'animaux et de produits de l'élevage	Le projet est actuellement examiné par le Ministère de la justice et sera présenté au gouvernement d'ici mars 2012	Recommandations reçues de l'UE et de l'USAID.

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Modification du Décret sur les épizooties	Doit être adoptée en mars 2012	Recommandations reçues de l'UE et de l'USAID.
	Création d'un laboratoire de diagnostic	Achevé en décembre 2011. Un système présentant des conditions de biosécurité de niveau 3 est en cours d'installation. L'équipement du vieux laboratoire a été déménagé dans les nouvelles installations.	Financement demandé à la Banque mondiale pour la mise en œuvre.
	Identification des zones exemptes de maladies animales Règlement sur l'établissement de zones exemptes de maladies animales ou compartimentation	Le projet a été élaboré en novembre 2011	La BASD et la Banque mondiale élaborent un programme visant à obtenir l'agrément de l'OIE; l'expert international participera à la rédaction à partir d'avril 2012.
	Règlement n° 0039/MAF du 11 janvier 2012 sur les principes d'application des mesures SPS pour les animaux et les végétaux	Adopté en janvier 2012	Une assistance technique a été reçue de l'USAID.
	Règlement sur les critères applicables à la production animale et aux activités vétérinaires	Doit être élaboré d'ici juin 2012 et adopté d'ici octobre 2012	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce; participation d'un expert juridique de la FAO.
3. Préservation des végétaux	Loi n° 06/NA du 9 décembre 2008 sur la préservation et la mise en quarantaine des végétaux	Adoptée en 2008	Des recommandations ont été reçues des experts juridiques de la FAO et les pays voisins ont fait part de leurs pratiques. Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce pour la publication, la diffusion, la traduction et pour la formation de toutes les parties prenantes.
	Décret sur la mise en œuvre de mesures pour la préservation et la mise en quarantaine des végétaux (anciennement appelé Règlement sur la mise en quarantaine des végétaux)	Doit être adopté en mars 2012	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la diffusion.
	Règlement sur les produits agricoles de qualité	Adopté en 2010	

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	Directives sur les procédures d'inspection et de certification pour les plantes, produits végétaux et produits connexes (anciennement Règlement sur l'inspection et la certification des végétaux).	Début en juin 2012	Une assistance technique a été reçue du Fonds pour le développement du commerce; participation d'un expert juridique de la FAO.
	Création d'un laboratoire pour les parasites et les maladies des végétaux	Reportée	Pas de financement.
	Identification des zones exemptes de parasites et de maladies	Reportée	Pas de financement
	Décision ministérielle, n° 2860/MAF du 11 juin 2010 sur le contrôle des pesticides en RDP lao (anciennement Règlement sur la gestion des pesticides)	Adoptée en 2010	Une assistance technique a été demandée au Fonds pour le développement du commerce pour la traduction et la publication.
4. Procédures d'information	Décret n° 363/PM du 19 août 2010 sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière (anciennement appelé Décret sur l'unité chargée des notifications et des points d'information SPS et OTC)	Adopté en août 2010	Une assistance technique a été reçue de l'UE pour la rédaction et de l'USAID et de la BASD pour la mise en œuvre.
	Mise en place du point d'information SPS conformément au Décret n° 363/PM sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière	Opérationnel au moment de l'accession	Une assistance technique a été reçue de l'USAID et de la BASD pour la mise en œuvre.
	La Décision n° 1502/MAF du 23 juin 2011 sur le point d'information SPS a été adoptée afin de renforcer la coordination entre l'unité chargée des notifications, les points d'information et les autorités compétentes.	Adoptée en juin 2011	Une assistance technique a été reçue de l'USAID.
	Adresse du point d'information SPS: Department of Planning, Ministry of Agriculture and Forestry PO Box 811, Vientiane Capital, Lao PDR Tél.: 85621-415363 Fax: 85621-412343 Courriel: enquiries@laosps.gov.la (opérationnel au moment de l'accession)		

Questions	Mesures	Délai de mise en œuvre	Assistance technique fournie/sollicitée
	<p>Mise en place de l'unité chargée des notifications SPS et OTC conformément au Décret n° 363/PM sur la notification des renseignements liés au commerce et les demandes de renseignements en la matière</p> <p>Décision n° 0471/MOIC du 9 mars 2011 sur l'unité chargée des notifications SPS et OTC</p> <p>Adresse de l'unité chargée des notifications SPS et OTC: Foreign Trade Policy Department, Ministry of Industry and Commerce. P.O. Box 4107, Phonexay Road, Vientiane Capital, Lao PDR Tél.: 85621-450065 Fax: 85621-450066 Site Web: www.laoftpd.com</p>	<p>Opérationnel au moment de l'accession</p> <p>Adoptée en mars 2011</p>	<p>Une assistance technique a été demandée à l'USAID et à la BASD pour la mise en œuvre; par exemple création d'une base de données, formation du personnel concerné à l'Accord SPS et l'Accord OTC, y compris dans le cadre d'un échange de données d'expérience et d'une visite d'étude.</p>

Note: La RDP lao veillera à ce que son cadre juridique en matière de sécurité sanitaire des produits alimentaires, de santé des animaux et de préservation des végétaux soit rendu conforme à l'Accord SPS d'ici au 31 décembre 2012. L'Accord SPS sera pleinement mis en œuvre à compter du 31 décembre 2014, compte tenu des capacités nationales et de la fourniture de l'assistance technique susmentionnée.